2024 en chiffres

5 261
affaires jugées

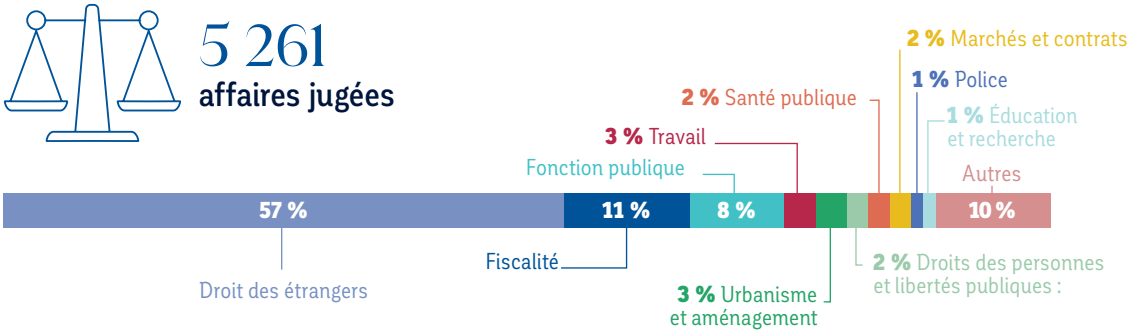

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Droit des étrangers : visas et titres de séjour, obligations de quitter le territoire, expulsions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé, etc.

Fiscalité : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire.

Travail : licenciements des salariés protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.

9 mois et 19 jours
de délai moyen de jugement

-7 jours par rapport à 2023

86,6 %
Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation

1
médiation engagée

3 612
affaires jugées en moins d'un an

Ressort de la Cour administrative d'appel de Paris

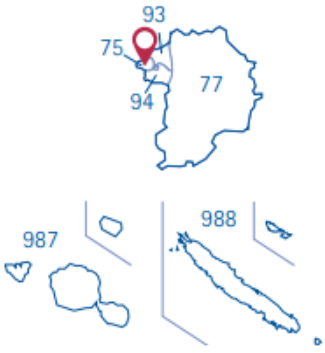

Effectifs de la juridiction :

112
personnes dont :

49
magistrates et magistrats

63
agentes et agents de greffe et aides à la décision